

Département  
Eure-et-Loir

Arrondissement de Chartres

**SEANCE DU VENDREDI 13 AVRIL 2007**

L'an deux Mille SEPT et le 13 Avril à 20 h 00, le conseil de cette collectivité, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. WEIBEL Jacques, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération
14	10	11

**Présents :**

M. WEIBEL J., M. BONDON A., M. FOUQUET G., M. DARIEN R., Mme RIVAUD S., Mme PINCEMAIL S. M. PICHOT D., M. LAURE JM, M. COLAS E., M. SEFRIN G.

**Excusé(s) avant donnée procuration :**

- M. GUERIN D. (pouvoir donné à Mme RIVAUD S.)

**Absents :**

- Mme BOURASSEAU B (excusée)  
- Mme PAQUET MC  
- M. HAYE P (excusé)

Date de la convocation  
05/04/2007

Date d'affichage  
05/04/2007

**Secrétaire de séance :**

- M. BONDON A.

Objet de la Délibération :

**Approbation finale du périmètre classé des monuments historiques**

Le Conseil Municipal,

Vu la circulaire ministérielle du 6 août 2004 précisant les conditions d'application des dispositions de l'article 40 de la loi N° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relatives à la modification des périmètres de protection autour des monuments historiques

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 janvier 2006 portant approbation du nouveau périmètre de protection des Monuments Historiques proposé par Madame l'Architecte des Bâtiments de France, concernant l'Eglise ST ELOI, classée monument historique.

Vu l'arrête municipal N° 16/2006 du 21 décembre 2006 mettant le projet de modification du périmètre de protection des Monuments Historiques à l'enquête publique

Vu l'avis favorable émis par Monsieur le Commissaire-enquêteur

**DECIDE :**

- Par : - 7 VOTES POUR (M. WEIBEL J, M. BONDON A, Mme PINCEMAIL S, M. PICHOT D, M. LAURE JM, M. COLAS E, M. SEFRIN G)
- 2 VOTES CONTRE (M. FOUQUET G, M. DARIEN R)
- 2 ABSTENTIONS (Mme RIVAUD S et M. GUERIN D ayant donné pouvoir à Mme RIVAUD S)

D'adopter définitivement la modification du périmètre de protection de l'Eglise ST ELOI, classée Monument Historique, annexé au Plan Local d'Urbanisme et joint à la présente délibération

Bureau de l'Urbanisme  
et de l'Environnement  
Reçu à la Préfecture  
le 30 AVR. 2007

Certifié exécutoire  
par le Maire  
compte tenu de  
l'envoi en Préfecture le ..... 30 AVR. 2007  
la réception en Préfecture le ..... 30 AVR. 2007  
l'affichage en Mairie le ..... 30 AVR. 2007



Pour extrait certifié conforme  
Le Maire

*J. Weibel*

Jacques WEIBEL



*J. Weibel*